

1986  
NOVEMBRE

# INFO - TÜRK INFO - TÜRK INFO - TÜRK

bulletin mensuel o monthly bulletin o maandelijks bulletin

121

11<sup>ème</sup> année • 38, rue des Eburons - 1040 Bruxelles  
Édité en français et en anglais par le Collectif Info-Türk •  
Tél: (32-2) 230.3472 • ISSN 0770-9664 • Dépôt légal: 2191  
Abonnement annuel: 500 FB • CCP 000-1168701-45 - Bxl.

Reproduction autorisée avec la mention Info-Türk



## LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS DE TURQUIE

Une fois,  
Deux fois,  
Trois fois,

# ADJUGE!

Le 30 novembre 1986 est le dernier jour d'une période de transition de 22 ans qui devait aboutir, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1986, à la libre circulation des travailleurs de Turquie dans la Communauté Européenne.

Pourtant, le 1<sup>er</sup> décembre 1986, tous les ressortissants de Turquie, même ceux qui travaillent depuis des décennies en Europe, contribuant ainsi à la prospérité et la richesse de la Communauté Européenne, se verraient refoulés de toutes les frontières européennes s'ils n'ont pas sur leur passeport un visa apposé par le consulat du pays de destination.

Ainsi, une fois de plus, les citoyens de la République de Turquie sont privés de leur droit de libre circulation acquis en vertu de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et de l'Acte Final d'Helsinki en général, et plus précisément en vertu de l'Accord d'Association conclu il y a 22 ans entre la Turquie et la CEE.

En effet, cet accord, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1964, prévoit des relations privilégiées entre les deux partenaires. Selon cet accord, au bout d'une période transitoire de 22 ans, théoriquement à partir du 1<sup>er</sup> décembre de cette année, une union douanière ainsi que la libre circulation des ressortissants de Turquie auraient dû être instaurées en prélude à l'entrée de la Turquie dans les Communautés Européennes.

Toujours sur la base de cet accord, le Conseil d'Association Turquie-CEE a décidé en 1967 que les Etats membres s'efforceraient d'accorder une priorité aux travailleurs turcs lorsque les besoins en main-d'oeuvre ne pouvaient être satisfaits par les travailleurs de la communauté.

Le Conseil d'association en juin 1980 a décidé d'apporter des améliorations à ce régime: le travailleur turc a la possibilité, après trois ans d'emploi régulier dans un Etat membre, de postuler un emploi dans la même profession et de bénéficier du libre accès à toute activité salariale après 4 ans.

Sans doute, il s'agissait d'un pas en avant dans la voie de la réalisation graduelle de la libre



Novembre 1986... C'est le premier mois de la 11<sup>ème</sup> année de la parution de notre bulletin d'information. Nous nous félicitons d'avoir réussi à faire paraître régulièrement et sans interruption depuis dix ans un bulletin d'information qui informe, en deux langues, l'opinion publique internationale de la vie socio-politique de la Turquie et de l'immigration en provenance de Turquie. Dénonçant ainsi la répression dans ce pays, Info-Türk a contribué à la lutte pour la démocratie au sud-est de l'Europe. Nous remercions tous nos lecteurs et tous ceux qui nous ont apporté leur précieuse collaboration pour l'intérêt et la solidarité qu'ils nous ont manifestés pendant toute la période obscure imposée par le régime militariste toujours en place. Contre celui-ci, plus que jamais, nous continuerons la lutte pour un régime véritablement démocratique.

circulation des travailleurs turcs dans la Communauté. Néanmoins, depuis 1980, on a enregistré une rupture de 6 ans dans les relations turco-européennes, pour des raisons dont nous avons fait état maintes fois dans nos bulletins.

Pourtant, les relations turco-européennes s'améliorent depuis 1985 en raison des préoccupations économiques et stratégiques des pays européens.

Le Conseil d'association s'est réuni pour la première fois le 16 septembre 1986 à Bruxelles après une interruption de six ans. Ce n'était qu'une simple reprise de contact sans aucune décision pratique.

Le point le plus épineux dans les relations futures était sans doute la libre circulation des travailleurs turcs. Compte tenu du fait que la Turquie souffre d'un taux de chômage très élevé, quelque 20 pour cent de la population active, tous les pays de la communauté, notamment l'Allemagne fédérale, qui héberge déjà 1,4 million de ressortissants turcs, redoutaient d'une nouvelle arrivée massive des paysans anatoliens aux frontières de la Communauté Européenne.

Mais le gouvernement turc ne paraissait pas tellement soucieux de l'issue de ce problème. En effet, quand les pays européens avaient imposé aux ressortissants turcs l'obligation du visa en 1980, il n'avait pas réagi contre cette pratique, qui est entièrement incompatible avec les accords européens conclus entre les 21 membres du Conseil de l'Europe. La non-application d'un droit déjà acquis en faveur des ressortissants turcs ne gênait pas du tout les dirigeants d'Ankara. Ce qui compte pour eux, c'est de trouver un compromis pour sauver la face.

Le gouvernement d'Özal n'a pas caché son intention de faire de la libre circulation l'objet d'un marchandage politique. La presse turque a affirmé souvent qu'Ankara, en échange de sa concession relative à la libre circulation, proposerait de lier cette suspension au déclenchement de la procédure d'adhésion de la Turquie à la Communauté Européenne. De plus, Ankara a fait connaître son intention d'obtenir des pays européens, surtout de la RFA, des aides militaires et économiques plus élevées que maintenant. Dans cette procédure, la libre circulation des travailleurs turcs serait suspendue jusqu'à l'adhésion définitive de la Turquie à la CEE.

Encouragés par cette capitulation d'Ankara, les ministres des affaires étrangères des Douze, réunis le 24 novembre 1986 à Bruxelles, ont décidé de ne pas mettre en pratique les articles relatifs à la libre circulation à partir de la date prévue et de proposer au gouvernement turc une procédure de négociations qui suspende l'application "*ipso facto*" du Traité d'Ankara, visant à une sorte de régime transitoire.

En bref, les citoyens turcs ont pu voir une fois de plus comment un gouvernement qui est chargé de défendre les intérêts de ses citoyens les a vendus aux enchères!

Dans les mois et même les années à venir, mis à part la libre circulation des ressortissants nouvellement arrivés, même les mineurs turcs qui ont consacré toute leur vie aux charbonnages belges, continueront à se voir obligés de demander le visa allemand, à chaque passage de la RFA, pour passer leurs congés en Turquie.

-----

### 37 PACIFISTES RISQUENT LA PRISON

Alors que plusieurs organisations internationales demandaient aux dirigeants d'Ankara de mettre fin aux procès politiques, le procureur militaire d'Istanbul a réclamé, le 22 novembre, des peines de prison allant jusqu'à 15 ans pour 37 membres du Comité Turc pour la Paix. Parmi les inculpés qui risquent l'emprisonnement, figure également le Président Mahmut Dikerdem, ancien ambassadeur de la République de Turquie.

Les procès à l'encontre des pacifistes turcs avaient commencé en 1982 avec une série d'arrestations et le premier procès avait abouti à la condamnation de 23 dirigeants par le Tribunal militaire d'Istanbul, le 14 novembre 1983. Ce premier jugement avait été cassé à deux reprises, le 29 août 1984 et le 19 décembre 1985 par la Cour Militaire de Cassation, en raison de l'insuffisance de l'instruction. Entre-temps, les inculpés ont été mis en liberté pour avoir déjà purgé une grande partie de leur condamnation éventuelle.

Pendant que la reprise du procès contre les 23 inculpés se poursuivait, le procureur militaire a traduit un deuxième groupe de 48 membres du Comité pour la Paix devant le tribunal, le 25 septembre 1985.

Le 18 mars 1986, le tribunal militaire a décidé de fusionner les deux procès.

A l'audience du 22 novembre 1986, le procureur militaire a lu son réquisitoire final à l'encontre de 71 pacifistes et a accusé 37 d'entre eux d'avoir servi les plans internationaux de l'Union Soviétique, sous la couverture de défendre la cause de la Paix mondiale. Il a réclamé également l'acquiescement de 28 pacifistes et la suspension de la procédure contre 6 autres qui ont échappé à l'arrestation.

### 12 HOMMES POLITIQUES CONDAMNES

Le procès à l'encontre des dirigeants du Parti Ouvrier Paysan de Turquie (TIKP) s'est soldé par la condamnation du Président Dogu Perinçek et de ses 11 camarades jusqu'à 8 ans de prison.

Le TIKP est un des partis politiques légaux de la période avant le coup d'état de 1980 et avait été interdit comme les autres partis par la junte militaire.

Le procès du TIKP avait abouti d'abord à la condamnation des dirigeants à des peines de prison allant jusqu'à 12 ans, mais ce jugement avait été cassé par la Cour Militaire de Cassation.

Tous les condamnés, après avoir purgé, en détention préventive, une partie de leur condamnation, ont été mis en liberté. Pourtant, ils risquent toujours une nouvelle arrestation pour purger le reste de leur condamnation.

## AUTRES CONDAMNATIONS RECENTES

Le 13.11, à Istanbul, un militant de l'Union d'Action (THKP/C) est condamné à la peine capitale. Le même jour, à Ankara, 12 militants du Parti Ouvrier de Kurdistan (PKK) sont condamnés chacun à une peine de prison de 8 ans et 4 mois.

Le 15.11, à Izmir, quatre militants du Parti Communiste de Turquie/Union (TKP/B) sont condamnés à des peines de prison de 20 ans et 5 mois au total, pour avoir distribué des tracts pendant la manifestation ouvrière du 22 février 1986.

Le 18.11, à Izmir, deux militants de gauche sont condamnés chacun à une peine de prison de 20 ans.

Le 27.11, à Diyarbakir, le procès contre la Voie Révolutionnaire (Dev-Yol) s'est soldé par la condamnation des 12 personnes à des peines de prison allant jusqu'à six ans.

## 120 PEINES CAPITALES A RATIFIER

Le nombre des peines capitales approuvées par la Cour de Cassation et transmises pour ratification au Parlement s'est élevé en Novembre à 120.

## LES CHASSES A L'HOMME

Le Ministre de l'Intérieur Yildirim Akbulut a annoncé, pendant les débats parlementaire sur la prolongation de la loi martiale dans cinq provinces, qu'au cours des quatre derniers mois les forces de sécurité auraient arrêté 961 membres des organisations clandestines, dont 858 sont de gauche. Dans la même période le nombre des victimes des affrontements entre les forces de sécurité et les militants politiques s'élève à 43 dont 19 policiers ou soldats, 3 "terroristes" et 21 citoyens.

D'après la même déclaration ministérielle, depuis le 15 août 1984, date du déclenchement des confrontations armées entre les forces de sécurité et les militants kurdes, le nombre total des morts s'est élevé à 539 dont 242 "terroristes", 133 policiers ou soldats et 159 citoyens.

Le ministre a déclaré également que dans la région du sud-est, on a construit une route frontalière de 142 kms ainsi que 172 tours de surveillance et 2.500 poteaux d'éclairage en vue d'empêcher l'infiltration des militants kurdes provenant des pays voisins.

## MASSACRE DE 8 MILITANTS

Dans le cadre de l'Opération de ratissage à l'encontre des militants kurdes, les forces de sécurité ont massacré huit militants de gauche à Tunceli, le 21 novembre 1986, après leur avoir tendu un piège.

Pendant l'affrontement armé avec les militants appartenant au Parti Communiste de Turquie/Marxiste-Léniniste (TKP/ML), un soldat a été abattu et un lieutenant et deux soldats grièvement blessés par les maquisards.

D'autre part, la presse turque rapporte que les militants du PKK auraient abattu le 27 novembre deux soldats et un milicien au cours d'un affrontement armé avec les forces de l'ordre.

## LA TERREUR D'ETAT AU KURDISTAN

Deux députés populistes (SHP), MM Vecihi A-takli et Kenan Nehrozoglu, après avoir effectué une série de contacts sur place avec la population, ont annoncé au cours d'une conférence de presse tenue le 30 novembre que les forces de l'ordre, sous le prétexte de pourchasser les maquisards, soumettent les paysans à une terreur permanente. Surtout dans les zones soumises à la loi martiale, cette terreur atteint des dimensions insupportables.

D'après les deux parlementaires, 25 paysans du district d'Idil dans la province de Mardin ont été pris comme otages par le commandant de la région en vue d'obtenir des renseignements concernant un suspect. Ces paysans ont été gardés de 8 h. du matin jusqu'à 20h. du soir sans être autorisés d'aller aux toilettes, et ce pendant 23 jours. Parmi eux se trouvait aussi un vieillard âgé de 105 ans.

Quant aux autres paysans, ils ont été contraints d'obtenir une permission spéciale pour pouvoir labourer leurs champs.

Les parlementaires ont ajouté qu'avec ces pratiques de terreur et surtout par l'armement de certains paysans comme miliciens, l'Etat contribue à l'aggravation des hostilités traditionnelles entre certaines tribus locales. Certaines tribus dont les membres sont désignés comme miliciens abusent de leur pouvoir pour régler leurs comptes avec les tribus adverses.

## L'ARRESTATION DES SOCIALISTES

Comme nous avons signalé dans le numéro précédent, un débat sur la probabilité de la constitution d'un parti socialiste en Turquie, organisé le 26 juillet 1986 à Ankara par la revue *Saçak* fait l'objet d'une enquête judiciaire.

Au cours de l'enquête, trois orateurs de ce débat public, MM Halil Berkay, Ali Kalin et Canan Biçakçi ont été arrêtés le 13 novembre 1986 et traduits devant la Cour de la Sécurité d'Etat.

Tout ceci démontre donc que, mis à part la fondation d'un parti socialiste légal, les autorités policières ne supportent même pas une réflexion publique sur cet aspect d'une véritable démocratisation.

## AUTRES ARRESTATIONS RECENTES

Le 1.11, à Bingol, 17 membres présumés du PKK sont arrêtés.

Le 9.11, à Adana, les forces de sécurité arrêtent 7 personnes pour leur appartenance à une organisation de gauche.

Le 21.11, à Izmir, 22 personnes sont arrêtées sous l'accusation d'avoir milité pour le Parti Communiste de Turquie. Pourtant, le Parti Populiste Social-démocrate (SHP) a annoncé que, parmi les détenus, se trouvent également certains de leurs membres et a protesté contre cette arrestation arbitraire.

Le 24.11, à Malatya, sept étudiants de la Faculté des Sciences et des Lettres sont arrêtés pour avoir en leur possession des publications des organisations interdites.

Le 29.11, à Konya, deux étudiants de l'Université de Selçuk sont arrêtés et traduits devant la Cour de Sécurité de l'Etat sous l'accusation de faire la propagande pour le communisme.

## LA LOI MARTIALE EST PROLONGEE

En vertu d'une nouvelle décision de l'Assemblée Nationale, la loi martiale dans cinq provinces orientales ainsi que l'état d'urgence dans huit provinces ont été prolongés quatre mois de plus à partir du 15 novembre 1986.

La loi martiale restera en vigueur à Diyarbakir, Mardin, Siirt, Hakkari et Van; l'état d'urgence à Istanbul, Adana, Agri, Hatay, Bingöl, Elazığ, Tunceli et Sanliurfa.

## LE NOUVEAU CODE PENAL

Une commission de juristes, chargée par le Ministère de la Justice de modifier entièrement le Code Penal Turc qui est en vigueur depuis des années, a achevé ses travaux.

Le nouveau projet de loi qui sera introduit prochainement à l'Assemblée Nationale ne contient aucune modification qui puisse rendre le code pénal conforme à la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Il ne s'agit que d'une nouvelle systématisation technique du Code qui avait été modifié à plusieurs reprises dans le passé.

Les articles visant à punir les délits contre l'Etat restent tels quels, notamment les articles 140, 141, 142 et 163 qui prévoient des peines de prison allant jusqu'à 15 ans respectivement pour les "délits" suivants:

- l'activité ou la propagande à l'étranger contre les intérêts de l'Etat,
- l'organisation communiste,
- la propagande communiste,
- l'activité ou la propagande contre les principes de laïcité de l'Etat.

Dans le nouveau projet ces articles ont reçu les numéros 324, 325, 326 et 327.

Suite à l'annonce du nouveau projet, 109 intellectuels renommés du pays ont adressé une nouvelle

pétition au Président de l'Assemblée Nationale et lui ont demandé la suppression de tous les articles supprimant la liberté de pensée et d'opinion.

## NOUVEAUX CAS DE TORTURE

Plusieurs nouveaux cas de torture et de mauvais traitement dans les centres d'interrogatoire et dans les prisons ont fait l'objet de dépêches dans la presse turque.

o Le 2 novembre, à Istanbul, les parents de Hayrettin Eren ont affirmé que leur fils avait été appréhendé le 23 novembre 1980 avec ses camarades et amené à un centre d'interrogatoire. Depuis lors, ils n'ont reçu aucune nouvelle de ce jeune.

La famille Eren, estimant que leur fils aurait été assassiné sous la torture, a demandé au procureur d'Istanbul d'entamer une enquête judiciaire à l'encontre du Commissaire Tayyar Sener, responsable de l'interrogatoire de Hayrettin Eren.

o Un autre policier tortionnaire, le commissaire Umit Aybek, qui a déjà été condamné à une peine de prison de 10 ans et 8 mois au lieu d'être éloigné des forces de sécurité, s'est vu promu au poste de chef de la police dans la Commune de Kadiköy à Istanbul.

Aybek a été condamné le 1er avril 1986 pour avoir torturé à mort un militant communiste présumé, Mustafa Hayrullahoglu le 16.11.1982 à Istanbul. Sa condamnation se trouve actuellement à la Cour de Cassation.

La promotion hâtive du tortionnaire sans attendre la décision de la cour suprême a suscité une forte réaction dans la presse d'opposition.

o Les députés populistes ont révélé le 3 novembre que quelque 80 ouvriers d'une usine à Konya auraient été passés à tabac par les policiers pendant qu'ils étaient interrogés, pour avoir écrit des slogans sur les murs.

o Le 28 novembre: autre révélation par le député populiste Kadir Narin: Un paysan du village d'Ece mis dans le district de Lice de la province de Diyarbakir aurait été assassiné sous torture pendant son interrogatoire.

o 48 détenus politiques de la prison de Mersin ont entamé une grève de la faim contre les mauvais traitements. L'action de protestation a duré 10 jours.

## LA LISTE DES GENS DISPARUS

Le Secrétaire général du Parti Populiste Social-démocrate (SHP) Fikri Sağlar a constitué un dossier comprenant les noms de 253 détenus politiques qui sont soit morts pendant leur interrogatoires soit disparus depuis leur arrestation.

Il a déclaré qu'il présentera cette liste à l'Assemblée Nationale et demandera au Ministre de l'Intérieur des explications précises sur le sort de ces victimes.

### MORTS SOUS LA TORTURE

Fikri Sağlar'in dosyasında işkence nedeniyle ölen kişilerin adları şöyle sıralanıyor:

Zeynel Abidin Ceylan (Ankara) 26.9.1980, Şadan Gazeteci (İzmit) 26.9.1980, Hasan Asker Özmen (Ankara) 3.10.1980, Ekrem Ekşi (İstanbul) 13.10.1980, İhan Erdost

(Ankara) 7.11.1980, Hasan Kılıç (Elazığ) 30.12.1980, Ataman İnce (İstanbul) 25.10.1981, Ensar Karahan (Artvin) 1981, Haydar Sönmez (Elazığ) 6.3.1982, Vakıf Devamih (K.Maraş) 3.1982, Cennet Değirmenli (Gaziantep) 22.5.1982, Mustafa Hayrullahoglu (İstanbul) 16.11.1982, Şahismail Şut (Kars) 14.12.1984.

Eyüp Akkurt (Gaziantep) 9.1980, Ömer Aktaş (Diyarbakır) 1.10.1980, Ahmet Karlangaç (İstanbul) 15.10.1980, Metin Aksoy (Ağrı) 24.10.1980, Cemil Kırbayır (Kars) 10.1980, Cengiz Aksakal (Artvin) 10.11.1980, Kenan Gürsoy (Diyarbakır) 3.12.1980, Ercan Koca (Ankara) 14.12.1980, Cafer Dağdoğan (Adana) 16.12.1980, Şinan Ka-

rucah (Adana) 1.1981, Ömer Aydoğmuş (İzmir) 12.2.1981, Halutal Talak (Gaziantep) 13.2.1981, Bedrettin Sinak (Adana) 2.1981, Ahmet Demir (Diyarbakır) 2.1981, Nurettin Yedigöhl (İstanbul) 10.4.1981, Hasan Ali Damar (Yahyalı/Kayseri) 12.5.1981, Sevim Akbaş (İstanbul) 18.5.1981, Mehmet Ceren (K.Maras) 20.10.1981, Zaffer Müçtebaoglu (Ankara) 15.10.1981, Süleyman Aslan (Tokat) 20.11.1982, Feyzullah Bingöl (Muş) 25.11.1982, Ali Güven (İzmir) 28.7.1983, Enver Saban 12.11.1985, Hasan Hakkı Erdoğan (İstanbul) 18.9.1984, Sıddık Bilgin (Bingöl) 31.7.1985, Akın Tanrı (İstanbul) 10.1985, Hamza İntan (Hakkâri) 8.11.1985, Recep Tuna (İstanbul) 27.1.1986, Hasan Çelik (Çorum) 12.2.1986, Ömer Çorak (Zonguldak) 5.7.1986, Yücel Topdoğan (Ankara) 13.8.1986, Şükrü Bağ (Malatya), Battal Evren, Ramazan Görücü (Pötürge), Mazlum Güder (Elazığ) 3.1983, Haydar Vağmur (İstanbul).

#### "SUICIDES" DOUTEUX

İrfan Çelik (İstanbul) 14.9.1980, Ali Çakmaklı (Adana) 25.9.1980, Rafet Demir (Bursa) 22.9.1980, Ali İnan (İstanbul) 28.9.1980, Ahmet Hümlü Veziroğlu (Bursa) 2.10.1980, Mehmet Cizreli (Mardin) 6.10.1980, Güldem Erdem (Ankara) 12.10.1980, Davut Elifolu (Adana) 29.10.1980, Şükrü Gedik (Gebze) 19.11.1980, Süleyman Ölmez (Tunceli) 16.11.1980, Yaşar Okçuoğlu (İstanbul) 4.12.1980, Mehmet Dağ (Adana) 29.12.1980, Munzur Geşel (İzmir) 12.1980, Mustafa Şahin (Elazığ) 1.1.1981, Mehmet Ali Kılıç (Ankara) 12.2.1981, Ünsal Beydoğan (İstanbul) 25.2.1981, Sahri Kündemir 2.1981, Osman Taştekin (Kayseri) 5.3.1981, Cemil Kıpırdamaz (Uşak) 10.3.1981, Abdullâh Peksoylu (Adıyaman) 16.3.1981, Şahin Satılmış Dokuyucu (Ankara) 18.3.1981, Osman Karademan (İzmir/Adana) 20.3.1981, Hasan Gazdoğlu (İstanbul) 30.3.1981, Necip Kulu (Konya) 8.4.1981, Ahmet Sakin, Süleyman Cihan (İstanbul)

30.7.1981, Bayram Kocabaş (Ankara) 21.8.1981, Mehmet Yıldız (Ankara) 13.9.1981, İsmail Eşen (Bursa) 15.11.1981, Önder Demiroz 3.1981, Coşkun Altun (İstanbul) 16.6.1982, Ali Özbey (Diyarbakır) 23.8.1982, Jones Rumpf (Bursa) 23.9.1982, Behçet Dinkler (Ankara) 15.12.1980, Niyazi Gündoğdu (Sivas) 16.3.1983, Hüsnü Seyhan (Ankara) 23.9.1983, Necmettin Büyükkada (Diyarbakır) 18.7.1984, Kemal Gezgin (Ankara) 3.1985, Hasan Akan (Şırnak) 14.4.1985, Vedat Aldoğan (Ankara) 17.5.1985, Haydar Özlürk (Ankara) 29.5.1985, İbrahim Polat (Mardin) 28.9.1985, Kenan Özcan (Fatsa) 20.10.1985, Yaşar Durmaz (Samsun) 9.2.1986, Ömer Çavuşoğlu (Ankara) 28.5.1986, Yusuf Alta (Pazarlık)

#### MORTS PENDANT

##### L'INTERROGATOIRE

Mustafa Çevik (Trabzon) 17.9.1986, Zeki Yomurtacı (İstanbul) 17.9.1980, Ramazan Oğuz (Antalya) 20.9.1980, Hasan Dönmez (İstanbul) 2.10.1980, Cavit Özer (İstanbul) 2.10.1980, Emin Alkan (Siirt) 4.10.1980, Fuat Gürbüz (Malatya) 6.11.1980, Feridun Yılmaz (Eskişehir) 11.12.1980, İbrahim Eşli (Ankara) 14.11.1980, Rüstem Gürsoy (İstanbul) 14.11.1980, Mehmet Sanu (İstanbul) 6.12.1980, Cengiz .... (Sivas) 16.12.1980, Engin Hoke (Ankara) 16.12.1980, Mahmut Kaya (Erzurum) 25.12.1980, Mahmut ..... 27.12.1980, Nihat Arca (Ankara) 12.1980, Zuhâl Öner (Ankara) 1.1.1981, Hakan Mermeroğlu (İstanbul) 3.1.1981, Şerif Sar (İstanbul) 3.1.1981, İlyas Güleç (İstanbul) 6.1.1981, Adil Ali Yılmaz (Ankara) 16.1.1981, Hasan Keke (Tunceli) 1.1980, Mehmet Emin Kulu 1.1981, Ahmet Uzun 1.1981, Cem ..... 12.2.1981, Hayrettin Eren 2.1981, Mehmet El Erbay (Adıyaman) 16.3.1981, Turhan Sağlam (Kars) 3.1981, Şadiye Yavuz (Manisa) 1.4.1981, Aziz Ağaç (Adana) 3.4.1981, Özalp Öner (İstanbul) 4.5.1981, Selim Marlın, Mehmet

Gümüş (Giresun) 5.1981, Mustafa Kılıç 8.7.1981, Yakup Göktaş (İstanbul) 27.7.1981, Aynur ..... (Uşak) 8.1981, Metin Serbulut (İzmir) 10.1981, Ali Altok 1981, Mehmet Bağdaş 1981, İsmail Çelik (İstanbul) 2.1.1982, Mustafa Tunç (İstanbul) 1.1982, Abdurrahman Aksoy (Samsun) 1.1981, Şerif Yaz 1.1981, Ahmet Erdoğan (Ankara) 10.2.1982, Süleyman Şeker (Bozova) 2.1981, Cennet Kocaman 3.1982, Abdülkadir Kaya 20.7.1985, Şehmuz Babuş 20.7.1982, Adnan Zincirli (Urfa) 9.1982, Gazel ..... 10.1982, Mustafa ..... 10.1982, Hasan Serikaya 10.1982, Aziz Ertaş (Urfa/Halfeti) 12.1982, Fehmi Özaralan (Ankara) 1982, İsmet Taş (İstanbul) 1982, M. Muftu Çetin (Manisa) 1.1983, Zekeriya Erdoğan (Ankara) 24.2.1983, Sevgi Kılıç 2.1984, Hüseyin Aydın (İstanbul) 7.1985, Zekeriya Ülkücü (İstanbul) 14.2.1986, Ayhan Alar, Hasan Alempoğlu.

#### MORTS

##### OANS LES PRISONS

Bekir Bağ (Ankara) 12.11.1980, Sedat Özkarcadağ (Adana) 4.1.1981, Abdurrahman Çeçen (Diyarbakır) 2.1981, Selahattin Kunduz (Diyarbakır) 17.6.1981, Bedrettin Karak (Diyarbakır) 9.1982, Mustafa Karasu (Diyarbakır), 9.1982, Kemal Pır (Diyarbakır) 4.10.1982, Ali Çiçek (Diyarbakır) 4.11.1982, Mehmet Hayri Durmuş (Diyarbakır) 11.11.1982, Hakkı Hocaoğlu (İstanbul) 11.11.1982, Egrel Anyık (Diyarbakır) 25.7.1980, Orhan Keskin (Diyarbakır) 4.5.1984, Cemal Arat (Diyarbakır) 17.6.1984, Abdullâh Meral (İstanbul) 15.6.1984, Fatih Öktülmüş (İstanbul) 17.6.1984, Hasan Telet (İstanbul) 26.6.1984, Haydar Başhağ (İstanbul) 5.1984, Adil Can (İstanbul) 15.4.1985, Kâzım Çakır (Mersin) 7.6.1985, Halil Yuluk (Fethiye) 17.9.1985, Şerzumah Kanusu (Çanakkale) 9.1985, Hasan Hüseyin Erbil (Uşak) 3.3.1986, Akif Yılmaz (Diyarbakır) 4.11.1982, Döndü ..... 1982.

#### TUES PAR BALLES

Hüseyin Karakuş (İskenderun) 27.9.1980, Mehmet Selim Yücel (İstanbul) 3.4.1981, Hüseyin Erol (Mardin) 14.5.1981, Turgay Erbay (İstanbul) 24.10.1982, Aziz Büyükertaş (Diyarbakır) 22.12.1982, Mustafa Tepell (İstanbul) 1982, Mehmet Akpınar (Diyarbakır) 25.1.1983, Medet Özbadem (Diyarbakır) 20.5.1983, Yılmaz Demir (Diyarbakır) 20.1.1984, Remzi Ay-türk (Diyarbakır) 20.1.1984, Hüseyin Yüce (Diyarbakır) 1984.

#### DISPARUS

##### SANS NOUVELLES

"Ergin Şen (Bursa), 13.9.1980, Halil Gündoğan (İstanbul) 9.1980, Salt Şimşek 9.1980, Ahmet Altan, Cumali Ay, Atalay Babadrlı, Günay Bakır, Bedri Bilge, Benli Coşkun (Nizip), Halil Çınar, Hüseyin Çolak, Kemal Demet, Aydın Demirkol, Şehmuz Durgun, Battal Evren, Salt Gözel, Mehmet Ali Karasoy, Mehmet Kazgan, İsmail Kiran, Gürkan Müngan, İsmet Omurcan, Yıldırım Ökan, Dursun Özkan, Dede Oğuzhan, Sermet Parkın, Yılmaz Peköz, Teoman Samanlı, Şerafettin Tınç, Taner Uzun, Bahar Yıldız, Besime ..... İsa ..... Garabet Demirel (Diyarbakır) 21.3.1982, Mehmet Dilerci (Diyarbakır), 21.3.1982 Mazlum Doğan (Diyarbakır), 21.3.1982 Mehmet Ali .... (Diyarbakır), 21.3.1982, Şahan .... (Diyarbakır), 21.3.1982, M. Ali Ersoyan (Diyarbakır), 21.3.1982, Ali Erek (Diyarbakır) 21.3.1982, Cemal Kılıç (Diyarbakır), 21.3.1982, Cemal Zengin (Diyarbakır), 21.3.1982 Mahmut Zengin (Diyarbakır), 21.3.1982, Ferhat Kurtan (Diyarbakır), 21.3.1982, Egrel Mihli (Diyarbakır), 21.3.1982, Necmi Öner (Diyarbakır), 21.3.1982 Tabir Şahin (Diyarbakır), 21.3.1982, Bedi Tan (Diyarbakır), 21.3.1982, Resmi Yalvaç 2.1981, Halil Ulug, Hasan ..... 27.12.1980, Bahadır Dumanlı (İstanbul), 3.1.1981, Ramazan Yayan, Arif Coşkun (Ankara), 3.7.1984, Sırrı Çopur, Gülşah Teke, Hasan Akar (Bozova).

## DEUX JOURNALISTES CONDAMNÉS

Deux responsables du quotidien Hergün, Veyis Sözüer et Mustafa Karapınar ont été condamnés, le 12 novembre, à une peine de prison de 10 mois chacun, pour avoir insulté le gouvernement dans un article paru en 1978.

D'autre part, le 6 novembre, le procureur a entamé une enquête judiciaire à l'encontre du journaliste Ziyad Ebuzyia pour une conférence qu'il avait donné dans le Foyer des Intellectuels. Il est accusé d'avoir critiqué la réforme de l'alphabet.

## UN FILM INTERDIT A LA TV TURQUE

La diffusion d'un film de George Roy Hill, intitulé "Hawaii" a été interdit au dernier moment par la direction de la TV turque le 11 novembre sous le prétexte que ce film ferait la propagande chrétienne.

## UN ECRIVAIN PRIVE DE LA NATIONALITE

La pratique de la privation de la nationalité turque des opposants du régime à l'étranger se poursuit malgré toutes les protestations des forces démocratiques turques et européennes.

Récemment, le 10 novembre, le Gouvernement a annoncé que deux ressortissants turcs vivant à l'étranger, Demir Özlü et Ergin Yildizoglu, ont été privés de la nationalité turque et que leurs biens dans le pays seront saisis par l'Etat.

Demir Özlü est un des avocats et écrivains renommés du pays. Depuis le coup d'état militaire il se trouve en Suède et s'exprime souvent dans ses articles parus dans les journaux d'opposition en Europe contre le régime turc.

## DEUXIEME PROCES CONTRE "EKIN"

Les dirigeants de la société culturelle EKin ont été traduits devant le tribunal pour avoir organisé des activités avant que les statuts de cette société soient approuvés par le Ministère du Commerce. La première audience de ce procès a eu lieu le 27 novembre au Tribunal de Première Instance d'Ankara. Parmi les inculpés figure également le président de l'Union des Ecrivains de Turquie (TYS) Aziz Nesin.

Un autre procès contre eux se poursuit toujours devant la Cour de Sécurité de l'Etat à Ankara pour avoir organisé des soirées sans une autorisation délivrée par le préfet.

Ekin a été constituée sous la forme de société commerciale par plusieurs intellectuels de Turquie, suite à l'interdiction des organisations démocratiques par les militaires.

## LES ACTIONS DE PROTESTATIONS DES UNIVERSITAIRES S'AMPLIFIENT

A l'occasion du 5ème anniversaire de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi anti-démocratique relative à l'enseignement supérieur, les étudiants universitaires ont entamé une série d'action de protestation contre les pratiques arbitraires du Conseil de l'Enseignement Supérieur.

Comme signalé dans le numéro précédent, les premières actions des universitaires avaient été déclenchées après le suicide d'un jeune, Isa Tanrıverdi, suite à son échec scolaire.

Le 3 novembre, neuf étudiants des universités d'Izmir et un parent ont débuté par une marche de protestation vers la capitale Ankara. Cette action a été suivie le lendemain par un autre groupe des universités d'Istanbul.

Les deux groupes ont fusionné le 5 novembre à Eskisehir et sont arrivés à Ankara le 6 novembre.

Durant la marche, les forces de sécurité sont intervenues très souvent et ont exercé leur pression sur les étudiants afin de les intimider et de les dissuader de maintenir leur action.

Quand ils sont arrivés à Ankara, quelque 200 étudiants de l'Université Technique du Moyen-Orient (ODTÜ) attendaient à la frontière de la capitale pour les accueillir. Soudain, les forces de sécurité ont attaqué les étudiants et les ont tous amenés manu militari au centre de police. Après les avoir passés à tabac, la police a arrêté 30 d'entre eux et a relâché les autres.

Les marcheurs provenant d'Istanbul et d'Izmir se sont rendus à l'Assemblée Nationale et ont présenté au Président de l'Assemblée une pétition signée par plus de 8 mille étudiants et parents, qui ré-

clame l'annulation des articles anti-démocratiques de la Loi relative à l'enseignement supérieur.

Les signataires se plaignent notamment des droits d'inscription excessifs et de l'éloignement arbitraire de l'université suite à des échecs scolaires.

Alors que les étudiants marchaient vers la capitale, le 5 novembre à Ankara, les dirigeants des associations estudiantines ont déposé une couronne noire devant le siège du YÖK. Ils ont déclaré à cette occasion que l'application depuis cinq ans de la loi sur l'enseignement supérieur a démontré que ce système anti-démocratique et arbitraire ne correspond pas aux réalités du pays.

Le même jour, plusieurs professeurs et chargés de cours qui ont été éloignés des universités par le YÖK ont annoncé qu'ils ont fondé une association pour mobiliser tous les moyens en vue de changer ce système arbitraire.

Suite à l'arrestation et du tabassage des universitaires à Ankara, le 7 novembre, un groupe d'étudiants a commencé à une grève de la faim en signe de protestation contre la brutalité policière. Cette action a été suivie plus tard par des actions similaires des universitaires d'Istanbul, d'Izmir, de Mugla et de Bolu.

La police ne s'est pas privée d'intervenir pour intimider et dissuader les grévistes de la faim. Tout d'abord, les étudiants d'Istanbul se sont vus interdire de continuer la grève de la faim dans les locaux de leur association. Là-dessus, ils sont été contraints de poursuivre leur action dans le logement d'une actrice de théâtre.

Le 10 novembre, le Ministère de l'Intérieur a déclaré que toutes les actions de protestations des étudiants auraient été provoquées par les forces subversives afin d'affaiblir le gouvernement et de préparer le terrain pour un complot marxiste.

Quant au président du YÖK, Ihsan Dogramaci, il a affirmé que les actions de protestation seraient l'œuvre d'une poignée d'"étudiants anormaux".

Sous la pression de la police, les grévistes de la faim ont été obligés de mettre fin à leur action le 23 novembre.

Deux jours plus tard, le 25 novembre, la presse a annoncé l'éloignement de 420 étudiants de plus de l'Université d'Erzurum.

Il a été rapporté également que le YÖK allait soumettre tous les professeurs d'université à une pratique scolaire qu'ils ont oubliée sans doute depuis qu'ils ont terminé l'enseignement secondaire: le devoir scolaire. En effet, en vertu d'une directive du YÖK, tous les professeurs, quelle que soit leur position à l'université, sont tenus de faire faire des devoirs sur ces thèmes qui auraient été imposés sans doute par le général-président Evren: Les idées d'Atatürk, les principes d'Atatürk et leur mise en pratique, la laïcité, les qualités d'homme d'Etat d'Atatürk, les réformes d'Atatürk et la politique étrangère d'Atatürk.

## L'ENSEIGNEMENT EN CHIFFRES

Alors que le YÖK poursuit ses pratiques obscurantistes dans les universités, des centaines de milliers de jeunes étudiants sont toujours privés du droit d'accéder à l'enseignement supérieur.

Cette année, 496.490 jeunes diplômés d'études



secondaires se sont présentés aux examens d'entrée à l'université. Parmi eux, 140.153 seulement ont été autorisés à s'y inscrire, 356.337 autres s'en sont vus refuser l'accès.

A l'heure actuelle 600.000 jeunes suivent l'enseignement supérieur en Turquie dans plusieurs branches des 27 universités. Le nombre des professeurs et d'autres enseignants dans l'enseignement supérieur n'est que de 25.000. Ainsi le nombre d'étudiants par enseignant s'élève à 24 alors qu'il était de 21 l'année précédente.

Par contre, dans la seule université privée *Bilkent*, constituée par le Président du YÖK Dogramaci et accessible uniquement jeunes des familles privilégiées qui peuvent payer un droit d'inscription dépassant les moyens des salariés, un enseignant ne s'occupe que de 5 étudiants.

D'autre part, le quotidien *Hürriyet* du 15 octobre a rapporté que 1200 villages de Turquie sont toujours privés d'école primaire et que les écoles primaires de 700 autres villages ont fermé leurs portes en raison de l'absence d'instituteurs. Par conséquent, plus de 500.000 enfants en âge de scolarité ne peuvent être scolarisés.

Le nombre des écoles primaires en Turquie s'élève actuellement à 47.402 et elles sont fréquentées par 6,68 millions d'élèves au total.

Le nombre d'élèves dans les écoles secondaires inférieures est de 2,03 millions et dans les écoles secondaires supérieures de 1,17 millions.

Le nombre d'élèves par enseignant est de 32 pour l'enseignement primaire et de 45 pour l'enseignement secondaire inférieur.

## INTEGRATION POLITIQUE DES TURCS

Alors que les droits politiques des immigrés ne sont pas encore reconnus dans plusieurs pays d'accueil, deux ressortissants turcs, un en RFA et l'autre au Pays-Bas, ont réussi de grimper de hauts échelons de la vie politiques dans ces deux pays européens.

D'abord, le 21 novembre, une femme turque, Mme Leyla Onur a été élue maire-adjoint de Braunschweig, une des villes principales de l'Allemagne Fédérale. Ayant la double nationalité, turque et allemande, Mme Onur enseignait dans une école professionnelle et militait en même temps dans le parti social-démocrate allemand (SPD). Pendant les dernières élections municipales elle a été élue au Conseil communal de Braunschweig sur la liste du SPD, puis désignée maire-adjoint par ce conseil.

Quelques jours plus tard, le 26 novembre, la presse a annoncé qu'aux Pays-Bas, un syndicaliste turc, Talip Demirhan a été élu au Comité central du parti chrétien-démocrate hollandais (CDA). Au congrès de ce parti, il a obtenu 111 voix sur 175 pour ce poste. Il est responsable du Département Immigré de la confédération des syndicats chrétiens, Demirhan avait été élu également au Conseil Communal de la Ville de Nieuwageen.

D'autre part, d'après les résultats d'un sondage d'opinion parus dans le quotidien *Tercüman* du 27 octobre 1986, les ressortissants turcs, s'ils avaient eu le droit de vote, auraient préféré les partis de gauche allemands alors que la majorité de cette communauté est toujours favorable aux partis de droite dans le contexte de la politique intérieure de la Turquie.

Le parti allemand préféré des Turcs est le parti social-démocrate (SPD) avec 67%, les écologistes (Grünen) 9%, les partis chrétiens (CDU/CSU) 4% et le parti libéral (FDP) 1%.

## LES IMMIGRES TURCS EN BELGIQUE

Les dernières données statistiques montre que le nombre des ressortissants turcs en Belgique s'élève à 71.500 dont 31.100 ont le statut de travailleur.

De ces travailleurs 6.987 se trouvaient au chômage (22%), 2.808 mineurs turcs étaient pensionnés et 518 Turcs bénéficiaient des indemnités attribuées aux personnes âgées ou veuves.

Malgré toutes les mesures en vue "d'encourager" les immigrés à retourner dans leur pays d'origine, le nombre de retours dans la communauté turque est resté minime en 1985. D'après le quotidien *Hürriyet* du 22 février 1986, dans l'année précédente seulement 200 familles turques auraient fopéré un retour définitif. Le nombre des familles qui sont parties suite à l'attribution des primes au retour n'est que de 75 en 1985.

Dans la même année, 2138 Turcs sont nés en Belgique alors que 97 sont morts. Le nombre des actes de mariage dans la communauté turque est de 122.

## ACTES RACISTES ET XENOPHOBES

Le 8.11, il est annoncé qu'à Deventer (Pays-Bas) deux militaires hollandais sont inculpés pour des actes criminels contre des boutiques et une mosquée turques commis en août 1986.

Le 13.11, à Igburg, un jeune stagiaire turc, Ramazan Ayana, âgé de 16 ans, est agressé sur son lieu de travail par deux Allemands.

Le 15.11, à Tiel, un centre islamique turc est agressé par des gens inconnus et ses vitres sont brisées.

Le 18.11, à Neuenrade (RFA), une fille turque âgée de 5 ans est retrouvée assassinée dans une forêt.

Le 20.11, à Garbsen (RFA), le Conseil des Etrangers de la commune a stigmatisé l'augmentation des actes racistes visant les étrangers au cours d'une conférence de presse à laquelle ont participé également quatre victimes turques des agressions.

## LA DECLARATION DES REFUGIES

Les réfugiés politiques originaires de Turquie et vivant dans les pays de l'Europe occidentale ont publié une déclaration sur l'escalade des mesures restrictives dans leur pays d'accueil visant les réfugiés politiques.

"Il est normal pour tout homme de pouvoir vivre dans son propre pays," disent les signataires. "Ce qui ne l'est pas, c'est qu'il soit contraint à l'exil. Il ne demande pas l'asile pour être plus à l'aise ou plus heureux dans son pays d'accueil, mais parce qu'il y est contraint, parce qu'il est en danger dans son propre pays. Tant que les problèmes dans les pays d'origine ne seront pas résolus, les mesures restrictives prises dans les pays d'accueil resteront inefficaces. C'est

## LES DONNEES STATISTIQUES RECENTES SUR L'IMMIGRATION TURQUE

D'après le quotidien Hürriyet du 5 août 1986, le nombre des ressortissants de Turquie à l'étranger s'élève à 2.274.000 dont 1.083.000 ont le statut de travailleur.

Répartition de cette population immigrée dans les pays d'accueil:

RFA	1.394.500
Pays-Bas	155.300
France	154.860
Autriche	80.000
Belgique	71.750
Suisse	49.250
Etats-Unis	39.117
Autres	329.223
<hr/>	
Au total	2.274.000

Répartition des travailleurs:

RFA	585.596
Arabie Séoudite	150.000
Pays-Bas	77.675
France	65.832
Libye	38.000
Belgique	31.100
Autriche	29.165
Australie	29.000
Suisse	25.254
Angleterre	11.648
Suède	10.000
Danemark	8.991
Irak	5.892
Norvège	1.199
Autres	13.648
<hr/>	
Au total	1.083.000

Des 585.596 travailleurs turcs en RFA, 95.000 se trouvent actuellement au chômage alors que 490.596 sont toujours employés.

Selon les données provenant du ministère allemand de l'Emploi, la population turque en RFA montre une chute depuis 1982. Depuis lors, en 3 ans et demi, 424.490 ressortissants turcs sont retournés définitivement en Turquie. Par contre, dans la même période, 125.433 ressortissants turcs sont arrivés en Allemagne dans le cadre du regroupement familial.

Le nombre des nouveaux-nés turcs en RFA est de 67.185 en 1985.

Pour l'ensemble de la population immigrée turque dans le monde, le nombre de ceux qui sont retournés définitivement dans leur pays d'origine de 1981 à 1984 est de 580.000. En revanche, dans la même période, 208.000 ressortissants turcs sont partis pour travailler à l'étranger, notamment dans les pays islamiques. Ces chiffres sont respectivement de 250.000 et 45.800 pour l'année 1984.

Une dernière constatation relative à la population turque immigrée est que la tendance de rester dans le pays d'accueil et par conséquent celle de dépenser leur revenus dans ce pays se renforce de plus en plus.

D'après une étude du Ministère turc du Travail parue dans la presse turque du 7 octobre 1986, le travailleur turc en RFA n'épargne que 675 DM sur un salaire mensuel moyen de 1.500 DM.

L'épargne des travailleurs turcs en RFA se monte à 4,8 millions DM en RFA. Grâce à ces économies, déjà 22.000 ressortissants turcs en RFA sont devenus hommes d'affaires ou commerçants. Les entreprises turques emploient 66.000 personnes. Une partie importante des employés ainsi que des clients de ces entreprises turques sont des Allemands.

Pourtant, la tendance à la naturalisation n'a pas encore évolué malgré cette installation dans la vie socio-économique. D'après une dépêche de l'Agence Anadolu du 24 août 1986, le nombre des ressortissants turcs qui se sont naturalisés en RFA en 1985 n'est que de 1.053. Dans la même année, ce nombre pour la totalité de l'immigration en RFA est de 38.046. Donc, le nombre des Turcs naturalisés ne correspond pas à leur pourcentage très élevé dans l'immigration en RFA.

Le nombre des jeunes âgés de moins de 25 ans est de 477 sur 1.053.

pour cette raison qu'il faut d'abord mettre fin aux régimes anti-démocratiques et répressifs qui rendent la vie impossible dans les pays d'origine des réfugiés. Quels que soient les motifs — politiques, économiques ou militaires — les régimes répressifs ne doivent pas être soutenus.

"Ceci vaut pour la Turquie, notre pays. Avec le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980, l'Etat de droit, tel qu'il existait, a été aboli. En restructurant pas à pas l'Etat avec toutes ses institutions, le régime de dictature a provoqué, pour la première fois dans l'histoire de la République de Turquie, une immigration politique massive vers les pays de l'Europe Occidentale, en raison des tortures, des jugements arbi-

traires et privations de la citoyenneté, de l'oppression nationale pratiquée sur le peuple kurde, de la répression contre les croyances religieuses, contre les libertés et droits syndicaux, et ce, d'une manière incessante.

"Sans doute l'arrêt de tous les procès politiques en cours, l'annulation des décisions de privation de la citoyenneté et l'amnistie générale, seront les conditions minimales pour ouvrir la voie au retour, en toute sécurité, de ceux qui se trouvent aujourd'hui à l'étranger comme réfugiés politiques.